

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL,

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mr PALAU à Mr MICHEL, Mme VINCENT à Mr CANAL

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du 05 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

RÉSULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : RÉPARATION DE L'OUVRAGE D'ART DE LA PROMENADE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS DU VALLON DE L'AIGUEBELLE – CHOIX DES ENTREPRISES

Concernant le marché restreint de la réparation de l'ouvrage d'art de la Promenade, l'assemblée décide de retenir l'offre de CAZAL pour un montant de 114 453.50 € HT soit 137 344.20 € TTC (résultat de l'analyse des offres effectuée par l'ATD11).

Concernant le marché de l'aménagement paysager d'espaces naturels et cultivés du vallon de l'Aiguebelle : Pour le lot n° 1 – gros œuvre - une seule offre ayant été déposée sur la plateforme des marchés publics, et après vérification du cabinet d'architecte sur la fiabilité de l'offre, l'assemblée accepte l'offre de la société CDS pour un montant de 56 210.00 € HT soit 67 452.00 € TTC

Pour le lot n°2 – serrurerie et signalétique – et après analyse du rapport du cabinet d'architecte, l'assemblée retient l'offre de SOCOMETAL pour un montant de 104 906.87 € HT soit 125 888.24 € TTC

Concernant les lots 3, 4 et 5, aucune proposition n'a été déposée sur la plateforme des marchés publics. Ils sont donc déclarés infructueux. Il a été décidé par conséquent, de passer une procédure négociée sans publicité ni concurrence. La commune et le cabinet d'architecte a donc demandé différents devis pour ces lots.

Il en ressort : lot 3 : Hélicoptage – un devis de la société Hélicat Pyrénées pour un montant de 9 962.00 € HT soit 11 956.40 € TTC est signé.

Pour le lot n°4 – Dépose et remplacement de canalisation eaux usées de la falaise : la proposition de l'entreprise CDS est acceptée pour un montant de 20 500.00 € HT soit 24 600.00 € TTC.

Pour le lot n° 5 – Diagnostic amiante : 3 devis demandés (Socotec, Apave et CDS) – une réponse transmise de la société CDS pour un montant de 1660.00 € HT soit 1992.00 € TTC

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes de la Montagne demande à la commune de Saissac de se positionner par rapport au transfert de la compétence eau/assainissement au 1^{er} janvier 2026.

L'assemblée vote favorablement pour ce transfert (6 voix et 1 par procuration POUR et 1 voix et 1 par procuration ABSTENTION). Cependant elle souhaite conditionner ce transfert à la condition de respecter certains points :

- S'il y avait des augmentations du prix de l'eau et/ou assainissement sur Saissac, elles devront être décidées en concertation avec le Conseil Municipal,
- Les augmentations tarifaires devront se faire sur le prix de l'eau et de l'assainissement et non sur la fiscalité qui, elle, impacte uniquement les propriétaires fonciers,
- Les communes non adhérentes à ce transfert ne devront pas avoir de pouvoir de décision
- La négociation du tarif de l'eau avec Réseau 11 à l'échelle de la CDC devra tenir compte de la spécificité du tarif de l'eau sur Saissac qui est aujourd'hui de 0.577 € TTC du m³ (abonnement compris) du fait d'une qualité de l'eau non satisfaisante qui nous oblige à évacuer les boues en centre de traitement pour un coût annuel supérieur à 30 000.00 € par an.

CONVENTION RELATIVE A LA CHASSE DANS LES BOIS COMMUNAUX

Après la lecture d'un projet de convention relative à la chasse dans les bois communaux entre la commune et l'Association de Chasse dans les Bois Communaux de Saissac (ACBCS), l'assemblée donne son accord pour la signature de cette convention. Les bracelets seront transmis à l'association et la subvention versée prochainement. Un local leur sera mis à disposition afin que les équipes puissent stocker le carnet de battue.

COURRIER COLLECTIF DES RÉSIDENTS ET ENTREPRENEURS DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE SAISSAC

Il est donné lecture d'un courrier recommandé réceptionné par la commune du collectif des résidents et entrepreneurs de la zone d'activités de Saissac informant l'assemblée de leur demande d'examen sur la légalité de la délibération n°2025/029 du 10 mars 2025 relative à la modification du règlement de la ZA la Bourdette auprès de Monsieur le préfet. La commune attend donc la réponse de la Préfecture.

COURRIER CABINET VÉTÉRINAIRE

Lecture est faite d'un courrier du cabinet vétérinaire pour une demande de participation de la commune pour la rénovation du local professionnel. L'assemblée décide de rediriger les vétérinaires vers la Communauté de Communes de la Montagne Noire et le Département de l'Aude, la commune n'ayant pas vocation à aider financièrement ni les professionnels ni les particuliers dans leurs travaux.

COURRIER ADMINISTRÉ ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Un courrier a été adressé à la commune concernant un problème récurrent d'évacuation d'eaux pluviales dans la rue d'Autan. Le Conseil Municipal décide de mettre en place une grille d'évacuation sur la moitié de ladite rue et demande à l'administré de prévoir un batardeau afin de protéger le seuil de la porte qui est situé à 20 cm sous le niveau de la rue. Les coordonnées de la DDTM et du SMMAR lui sont communiqués afin de faire une demande de diagnostic de vulnérabilité du bâti par rapport au risque inondation.

COURRIER DE DEMANDE DE PARCELLE POUR JARDIN COMMUNAL

Une convention est proposée à l'administré souhaitant reprendre les parcelles cadastrées section A55/A56 et A90 disponibles afin d'y installer un potager ou un espace entretenu dans les mêmes conditions que les derniers utilisateurs.

DEMANDE EXTENSION DE TERRASSE

Le gérant du Trésor d'Oc est autorisé à occuper une partie du domaine public situé face à son établissement, le long du muret qui se trouve devant la salle des fêtes afin d'y installer une petite terrasse de 12 places. Cet arrêté d'autorisation est valable du 19 juin 2025 au 8 juillet 2025 du jeudi au dimanche et du 8 juillet 2025 au 31 août 2025 du mardi au dimanche

RÉVISION DE CRÉDITS SUR BUDGET DE LA COMMUNE SUITE EMPRUNT POUR L'ACHAT DU CAMION

Un emprunt de 26 000.00 € ayant été contracté pour l'achat d'un nouveau camion pour le service technique après l'élaboration et le vote du budget, il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune (20702) afin d'honorer l'échéancier.

Les écritures suivantes seront donc effectuées :

Section d'investissement

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
1641/16	4500.00 €	
2135/021		4500.00 €

Section de fonctionnement

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
66111/66	300.00 €	
60632/011		300.00 €

DÉCISION MODIFICATIVE TRANSFERT ACTIF TRACTEUR/CABINE

La dernière décision modificative relative au transfert de l'actif du tracteur/cabine du budget eau/assainissement s'est révélée incorrecte et doit être retirée. Il y a lieu de revoter une nouvelle décision pour effectuer cette action, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement :

* C/675 (chapitre 042) : + 13 879.69 euros

- Recettes de fonctionnement :

* C/775 (chapitre 77) : + 13 879.69 euros

- Recettes d'investissement :

* C/218 (chapitre 040) : + 13 879.69 euros

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier sera adressé aux administrés ayant une résidence secondaire sur le village afin d'avoir un relevé d'index de compteur d'eau au plus juste lors du transfert de la compétence à la CDC

- Un recensement de la population de Saissac est programmé du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Il sera effectué par les agents du service technique. Une demande sera faite auprès du centre de gestion pour les modalités de mise en place.
- L'enquête sur l'avenir du village sera insérée dans le prochain bulletin municipal (à retourner au secrétariat)
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une personne pour reprendre la boulangerie qui semblait très intéressée.
- Une convention de financement entre le Département et commune relative au projet « réparation de l'ouvrage d'art sur l'allée de la promenade » - programme national pont 2025-00379 est signée
- Une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section B n° 750 pour l'installation d'une ombrière est signée entre la commune et la CDC de la Montagne Noire
- Reconduction de l'accord pour actualiser le panneau avec le plan du village situé à côté de la tour des vieux métiers
- Le mur dans la rue du Béal a été rejointé dans sa totalité. Un devis a été signé pour reprendre la voute
- Nouvel EHPAD : le chemin d'accès se fera au rond-point de Revel. Encore quelques réajustements à effectuer par l'architecte avant le dépôt du permis de construire.
- Lecture d'un manifeste des chasseurs
- Remerciements de la famille d'un administré décédé
- Remerciements de différentes associations pour le versement des subventions
- Evocation du problème SSI du centre culturel et de l'extinction de l'éclairage public lors de la fête de la musique
- Une subvention de 3000 € est accordée à l'OMSM sous réserve de l'engagement de l'équipe sénior

Point par Josette FRANCOIS :

- Exposition des œuvres peintes pendant le mois de juin dans la salle du château jusqu'aux journées du patrimoine
- Point sur la restauration des médiévales : une information sera envoyée aux intéressés pour rappeler les conditions d'accès au château et leur demander leurs besoins en électricité
- Une pancarte pour annoncer les médiévales sera installée vers l'office de tourisme
- Diffusion d'un reportage sur la région et le château de Saissac dans l'émission « Echappées Belles » le samedi 28 juin sur France 5 – Possibilité de la revoir en replay sur France télévision.
- Présentation du livre sur Saissac le 18 juillet au château

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,

